

**COMMUNE
DE
MONTREUX**

Montreux, le 10 mai 2007

RAPPORT

**Au Conseil Communal de Montreux
de la commission chargée de faire un rapport**

Sur l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Jocelyne Bouquet « Création d'un bulletin d'information de la commune de Montreux »

Président :	M.	Alexandre	Suter
Membres :	Mme	Jocelyne Christine	Bouquet Talos
	MM	André Henri Walter Yanick Peter Jean-Michel	Groux Suppicy Schäublin Hess Bon Talon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour l'étude de cette prise en considération s'est réunie le 8 mai 2007 dans la salle Magnolia du Centre des Congrès de Montreux.

9 commissaires étaient présents. MM Felix Glutz et Lionel Winkler étaient excusés mais non remplacés

La municipalité était représentée par Mr Salvi Syndic et Mr Riolo secrétaire municipal.

Nous remercions ces personnes pour les éclaircissements et les informations qu'ils ont bien voulu nous donner.

En l'absence de Mr Félix Glutz la commission a élu, selon l'article 47 de son règlement, Mr Alexandre Suter président rapporteur.

Selon la motionnaire, Montreux est la 3^{ème} ville du Canton, mais probablement l'une des dernières en ce qui concerne l'information communale. Ainsi la mise à l'enquête du nouveau PGA a eu lieu 2 jours après de dernier conseil communal, sans y avoir été annoncé, et se terminera avant le prochain, trop tard pour y être annoncé.

La population n'est que très peu informée des activités de la commune, des mises à l'enquête, des expositions, des concerts, des nouveautés touristiques, etc...

A l'instar de ce qui se fait par exemple à Fribourg ou à Renens, un journal édité 10 fois par année pourrait être produit par la municipalité. Chaque municipal et chef de service aurait ainsi régulièrement l'occasion de communiquer. Cette démarche répondrait parfaitement aussi bien à l'attente de la population montreusienne qu'à la loi sur l'information édictée par la LINFO. La motionnaire a préparé à l'attention de la commission un exemple très bien fait de ce qui pourrait et devrait être fait à Montreux. Ce dernier pourrait être envoyé en tout ménage officiel à environ 15'000 boîtes aux lettres et cases pour un montant d'envoi de Fr. 2'285.- (nombre et montant corrigé par rapport aux chiffres produits lors du dépôt de la motion)

La municipalité est consciente des graves lacunes dans la communication d'informations communales. Elle avait d'ailleurs répondu favorablement à la motion ancienne 17/2005 Serex. Ces préoccupations sont justes et importantes. Le Syndic estime actuellement à 2/20 l'efficacité de la municipalité en matière de communication. Pour preuve, seulement Fr. 100'000.- sont alloués à la communication, sur un budget de l'ordre de Fr. 100 millions soit 1/1000

Un commissaire rappelle que les piliers publics existent ; ils ne sont pas très « fun » mais formellement l'information y est disponible.

Les informations apparaissent aussi pour certaines dans la feuille des avis officiels ou dans le 24heures, même si certains considèrent qu'il n'est plus un quotidien régional.

La municipalité rappelle que les dates des séances du conseil communal ont été annoncées pendant une période dans le 24heures. Les auditeurs n'ont pas été plus nombreux à assister aux séances du conseil communal.

Le manque d'information peut se résoudre de différentes manières.

- a) Au travers de la résolution du problème de site internet avec ou sans la récupération du nom de domaine Montreux.ch. Un site communal offrirait la possibilité d'y adjoindre une plate-forme d'information.
- b) Montreux info-ville est un journal qui existe dont beaucoup pensent qu'il est édité par la commune. L'information existe bien, même si elle est souvent incomplète. La collaboration pourrait être renforcée.
- c) Les sites de partis politiques existent également ; l'information y est donnée pour autant que les mises à jour soient effectuées.
- d) Le conseil communal a tout loisir de prendre les décisions qu'il juge nécessaire pour communiquer, dans son domaine de compétence.

- e) Un attaché de communication a d'ores et déjà été engagé par la municipalité et entrera en fonction le 15 juin 2007. La tâche de ce dernier sera de déterminer comment et quand la municipalité doit communiquer aux montreusiens.

La municipalité en engageant cette personne a pris conscience que le traitement de l'information ne peut plus se faire comme il y a 20 ans. Il s'agit d'un changement de culture et de génération ; l'information doit être présente et accessible. L'attente du public doit être prise en compte. La municipalité s'engage résolument et fermement à tout mettre en œuvre pour le satisfaire.

Par contre le traitement sous forme d'une motion a un caractère contraignant pour la municipalité. Elle doit présenter un projet de « bulletin d'information » uniquement alors que le manque d'information devrait être traité de manière plus large, en tenant compte aussi bien des solutions papiers que des solutions informatiques qui pourraient être proposées. De plus la communication de l'exécutif est de compétence municipale. Le dépôt de cette motion risque fort de recevoir une fin de non recevoir.

La motionnaire a attentivement écouté la municipalité qui reconnaît les lacunes importantes au niveau de la communication et qui s'est engagée à apporter une réponse efficace et rapide, soit d'ici la fin de l'été 2007 au plus tard, à tout ou partie de ce problème. La municipalité juge d'ailleurs non exhaustive la liste proposée par la motionnaire (p 24/25 du procès verbal de la séance du 7 mars 2007 du conseil communal) de ce qui devrait être communiqué, avec une réserve en ce qui concerne les informations personnelles sur les collaborateurs.

La motionnaire, au vu de ce qui précède et compte tenu d'un très probable refus de la municipalité d'accepter cette motion, se sent obligée de transformer sa motion en postulat.

Au vote c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter le postulat de Mme Jocelyne Bouquet intitulé « Création d'un bulletin d'information de la commune de Montreux »

Montreux, le 10 mai 2007

Le président : Alexandre Suter

